



LA SIBRA, PARTENAIRE DE VOS DÉPLACEMENTS!

Chacun a besoin de se déplacer et c'est le rôle de la Sibra de **rendre les transports en commun accessibles** au plus grand nombre.

Dans le cadre de vos démarches de recherche d'emploi, des conditions préférentielles vous sont proposées grâce au Grand Anancy et à la mairie de votre domicile.

SOLUTION MOBILITÉ

- **Gratuit** sous conditions de ressources.
- **Circulez librement et sans limitation** sur tout le réseau bus de l'agglomération d'Anancy : **lignes principales, complémentaires et de proximité, transports scolaires, Noctibus** (lignes de soirées jusqu'à 1h00) et **Dim'Bus** (dimanches et jours fériés).

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ACCÈS PRÉFÉRENTIEL ?

→ CONDITIONS À REMPLIR

- **Être domicilié sur l'une des communes du Grand Anancy** : liste détaillée des communes sur www.grandannecy.fr ou www.sibra.fr
- **Être en recherche d'emploi**, demandeurs d'emploi en formation rémunérée par l'ASP ou le Pôle Emploi, bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ou en contrat aidé.
- **Être inscrit au Pôle Emploi**, en percevant des allocations chômage, le RSA, une rémunération pour un contrat aidé inférieure ou égale au SMIC net en vigueur, ou ne plus avoir de droits ouverts.
- **Ne pas être imposable sur le revenu**, sauf pour les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires d'allocations spécifiques de solidarité versées par le Pôle Emploi.

→ CHAQUE BÉNÉFICIAIRE DOIT SE MUNIR DE :



→ Cartabus Liberté Cap Emploi

Validité limitée : 1 an

Prendre contact avec la mairie de votre domicile pour établir votre Cartabus*.

Pour être en règle, vous devez impérativement être en possession de l'ensemble (Cartabus* + coupon) en cours de validité.

Renouvellement possible de la Cartabus* et du coupon en mairie sur présentation d'un justificatif Pôle Emploi récent attestant la recherche d'emploi en cours.



→ Coupon liberté Cap Emploi 2 mois

Coupon valable 2 mois de date à date.

DÉMARCHES / JUSTIFICATIFS À PRÉSENTER

→ Vous rendre à la mairie de votre domicile

avec toutes les pièces justificatives et une pièce d'identité lors de votre première visite pour établir la Cartabus*.

→ Cadre général pour les personnes en recherche d'emploi

Un justificatif d'inscription et le dernier avis de paiement mensuel du Pôle Emploi ou de l'organisme chargé de verser les indemnités de perte d'emploi pour la durée totale du mois ou notification de rejet du Pôle Emploi et une attestation fiscale de demandeur d'emploi récente, l'avis de non-imposition de l'année précédente, une photographie d'identité récente, un justificatif de domicile.

→ Pour les contrats aidés en recherche d'emploi

La fiche de paie du mois précédent ou contrat de travail pour ceux qui débutent, une photographie d'identité récente, un justificatif de domicile, l'avis de non-imposition de l'année précédente.

→ Pour les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi

La notification d'ouverture du droit ou renouvellement de cette notification datant de moins de sept mois, une photographie d'identité récente, une attestation fiscale de demandeur d'emploi récente, un justificatif de domicile.

→ Pour les personnes sans domicile fixe en recherche d'emploi

Une photographie d'identité et une attestation d'inscription au Pôle Emploi récentes.

*Cartabus Liberté Cap Emploi.

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions d'attribution : chaque commune délivre les titres de transport (Cartabus* + coupon Liberté Cap Emploi 2 mois) directement aux bénéficiaires selon les critères définis dans le but de pouvoir se déplacer pour chercher un emploi. La délivrance des coupons Liberté Cap Emploi 2 mois est soumise à l'attribution préalable de la Cartabus* par la commune du domicile. Ces titres spéciaux ne sont pas cessibles et doivent être utilisés uniquement par le bénéficiaire reconnu par la mairie, et donc titulaire de la Cartabus.* **Droit d'accès et de rectification à l'information** : conformément à la loi n°78-17 du 06.01.78, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification dans les conditions définies par la loi, pour toute information vous concernant figurant en fichier informatique. **Réglementation** : La Cartabus* et le coupon sont rigoureusement personnels. L'ensemble n'est valable qu'avec un coupon Liberté Cap Emploi 2 mois et une Cartabus*, en cours de validité, et portant le même numéro. Ils doivent être présentés au conducteur du bus à chaque montée dans le véhicule. En cas d'oubli ou de perte de cette carte, le voyageur doit impérativement se munir d'un ticket. Toute utilisation irrégulière entraîne la résiliation de l'abonnement, le retrait immédiat de la Cartabus* et du coupon, et éventuellement des poursuites judiciaires. **Conditions générales de vente complètes disponibles sur simple demande à l'Espace Sibra et sur www.sibra.fr.**

ALLEZ-Y PAR TOUS LES MOYENS !

BUS • CAR • VÉLO • VOITURE • TRAIN • PIÉTON

Intermodale :

bus, car, vélo, voiture, train, piéton.

Géolocalisation :

vous êtes + mobiles !

Calcul d'itinéraires :

allez où vous voulez !

Horaires des bus en temps réel* :

n'attendez plus !

Usage combiné

voiture + parcs relais gratuits
et parkings

Accessibilité :

pour chaque ligne, chaque arrêt
et lecture à voix haute
des prochains bus.

Le « plus » :

version anglais.

Nouveauté Parking :

trouvez les places disponibles
en temps réel !



APPLI SIBRA

À télécharger sur



* Valables sur tous les services réguliers Sibra

Publicis Anney - 12/2017 - © Sibra - Shutterstock - Roman Samborskiy



Espace Sibra
21, rue de la Gare - BP 202 - 74005 Anney Cedex
contact : sibra@sibra.fr

Tél : 04 50 10 04 04
Pour toutes informations sur les lignes, tarifs et horaires

Ouverture de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi
et de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le samedi



LE BUS : POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMÉRATION

- 95% des habitants en zone urbaine desservis par un arrêt à moins de 300 mètres de leur domicile.
- Filtres à particules ou norme Euro 6, les bus préservent notre air pur.
- Vidéo-surveillance, communication en temps réel, équipements pour les personnes à mobilité réduite : les véhicules sont sécurisés et accessibles pour tous.
- Une qualité de service mesurée, chaque mois, sur le terrain, par un organisme indépendant.

04 50 10 04 04
www.sibra.fr
APPLI SIBRA



DEMANDEURS
D'EMPLOI

Accès
préférentiel !

VALABLE À PARTIR DU 01/01/2018

Grand
Anney
AGGLOMÉRATION

Sibra
Faire du bus un choix naturel